

Compte-rendu du Bureau Syndical du Jeudi 1 Février 2018 à Privas

Étaient présents : M. Dominique CHAMBON, M. Alain LOUCHE, M. Gérard GRIFFE, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, M. Gilbert PETITJEAN.

Assistaient également en tant qu'invités : Mme Athénée ROUBIN, M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE, M. Patrick GILLES (CD07).

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 19h30

1/ Scot du Grand Rovaltain : désignation d'un délégué pour le conseil de développement :

M. Maurice QUINKAL indique que par courrier du 16 janvier dernier, le Scot du Grand Rovaltain créé un conseil de développement et sollicite le SMI pour nommer un délégué titulaire et suppléant.

M. Maurice QUINKAL propose de nommer Mme Stella BSERENI en déléguée titulaire et M. Bertrand CO-CHARD en délégué suppléant.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ces désignations.

2/ Demande de renouvellement de la disponibilité pour convenance personnelle de Mme BESSET Camille :

M. Maurice QUINKAL indique aux membres du Bureau Syndical de la demande de Mme BESSET de renouveler pour une durée de 3 mois à compter du 1 avril 2018 de sa mise à disposition pour convenance personnelle.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité et autorisent M. Maurice QUINKAL à solliciter la CAP du CDG07.

3/ Point sur les Associations :

M. Maurice QUINKAL indique aux membres du Bureau Syndical la mise en sommeil de l'association Cybardèche à compter du 31 Janvier 2018, les deux derniers salariés ont été licenciés à cette date.

M. Maurice QUINKAL indique aux membres du Bureau Syndical, que l'assemblée générale de l'association ADEP a eu lieu suite à la démission de son président. N'ayant pu assister à celle-ci, M. Maurice QUINKAL ne peut apporter plus d'informations mais indique que depuis le 1 janvier 2018, les deux salariés ont quitté l'association.

M. Maurice QUINKAL indique aux membres du Bureau Syndical que dans la continuité de l'association ADEP, l'AMRF a récupéré la gestion directe de 800 sites internet qui représentaient un volume important de l'activité de l'association ADEP.

4/ Information sur la convention Collège avec le Département de l'Ardèche

M. Maurice QUINKAL fait part aux membres du Bureau Syndical de la demande du Conseil Départemental de mettre fin à la convention concernant la maintenance des collèges ardéchois. M. Maurice QUINKAL indique aux membres du bureau que 3,5 Equivalent Temps Plein sont affectés sur cette tâche.

M. Maurice QUINKAL présente une simulation budgétaire, si le Conseil Départemental ne reprenait aucun agent et alerte les élus sur le fait que le syndicat disparaîtrait fin 2020.

Suite à des discussions entre élus, les élus décident d'adresser un courrier à M. Le Président du Conseil Départemental afin de lui soumettre nos inquiétudes et de provoquer une réunion de travail. En effet M. Maurice QUINKAL rappelle que cette mission est effectuée par le SMI depuis 5 ans et que donc les agents affectés à cette tâche sont tous titulaires de la fonction publique.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ce courrier.

La séance est levée à 20 h 30.